TR/SS



Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE CIRCULATION ET STATIONNEMENT

RUE VICTOR HUGO (R.D.150) RUE PAUL MAZY (V.C.) Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris rue Victor Hugo et rue Paul Mazy par la société FGC – 72 route de Longjumeau – 91160 Ballainvilliers, agissant pour le compte de la Sogetrel – 14/16 avenue du Québec – 91140 Villebon-sur-Yvette (réparation de fibre),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation et le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1:

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes à compter du 7 août 2023 à 9 heures jusqu'au 11 août 2023 à 16 heures 30 :

- Rue Victor Hugo
- Neutralisation du trottoir <u>au niveau du carrefour formé avec la rue Paul Mazy</u>: les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par les traversées existantes,
- Neutralisation partielle du trottoir <u>au droit du n°81</u>: le cheminement des piétons sera maintenu,
- Neutralisation partielle de la chaussée <u>au niveau du carrefour formé avec la rue Paul Mazy</u>: la circulation des véhicules sera maintenue,
- Limitation de vitesse à 30 km/h.
 - Rue Paul Mazy
- Neutralisation du stationnement au droit du n°1.

ARTICLE 2:

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.



ARTICLE 3:

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4:

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- Monsieur le Responsable du S^{ce} Entretien et Exploitation Direction Voirie et Mobilités du Conseil Départemental du Val de Marne,
- DTSP (voies départementales),
- RATP,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- Société FGC 72 route de Longjumeau 91160 Ballainvilliers.

FAIT EN MAIRIE, LE 27 JUIL 2023

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine

Et par délégation Ghais Ourabah Bertout Adjoint au Maire

> Pour extrait certifié conforme au registre des arrêtés municipaux LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE Pour le Maire, la Responsable du service

Py-Deplacements Stationnement Direction Espaces Publics

Vathalie Leberthon

PUBLIE SUR Ivry94.fr LE 28 JUL 2023